

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2024

---

POUR PLUS DE SPORT ET MOINS DE SUCRE - (N° 558)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AC33

présenté par  
M. Sother, rapporteur

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport évaluant les effets du pass'sport sur la pratique sportive, notamment au regard des différentes catégories de bénéficiaires et des inégalités sociales et territoriales. Le rapport dresse plus spécifiquement un état des lieux des résultats du pass'sport dans les départements et régions d'outre-mer.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à demander au Gouvernement un rapport évaluant l'efficacité du « Pass'Sport », au regard des différentes catégories de bénéficiaires. Le rapport devra déterminer l'impact du dispositif sur les inégalités sociales et territoriales dans l'accès au sport, et apporter un focus sur la situation en outre-mer.